

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Séance du 07 février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	07	09

Vote
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 2

L'an 2025, le 07 février 2025 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 janvier 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28 janvier 2025.

Présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Julien Ossola, Eddie Pfister, Vincent Gauthier.

Absent excusé : Jean-Damien Bourillon donne pouvoir à Marie-Noëlle Hubert, Bernadette Gaulot donne pouvoir à Julien Ossola.

A été nommée secrétaire : Stéphane Vernier

1 – Attribution des droits de chasse dans la forêt communale

Conformément à l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe que deux conseillers municipaux membres de l'une ou l'autre association ne peuvent participer au vote et aux débats de cette délibération, sont concernés :

Mme Marie-Noëlle Hubert et M. Hervé Henry quittent la salle du conseil et ne participent pas aux votes.

Monsieur Stéphane Vernier reprend la direction des débats.

Monsieur Vernier informe les conseillers que les baux de location des droits de chasse dans la forêt communale détenus par la société de chasse « La Fraternelle » concernant les lots : n°1 « Le Fays », n° 2 « Le Bois Millet » et que le bail de location des droits de chasse dans la forêt communale détenu par la société de chasse « La Combe St Galles » concernant le lot n° 3 « Les Côteaux, le Vieux Val, le Côteau des Buis » arrivent à échéance le 31 mars 2025 et doivent donc être de nouveau attribués à partir du 1^{er} avril 2025.

Monsieur Vernier rappelle la délibération du Conseil Municipal n°37/24 du 13 décembre 2024, par laquelle il a été retenu le renouvellement des baux de chasse à l'amiable.

Monsieur Vernier informe de la réception de 3 courriers et en fait lecture.

- la société « La Combe St Galles » présidée par Monsieur Thierry Alonso renonce au renouvellement du bail actuel concernant le lot n° 3.
- Monsieur Jean-Claude Rucklin sollicite l'obtention du lot n° 3 mis en location par la commune.

la société « La Fraternelle » présidée par Monsieur Julien Offroy demande l'attribution des trois lots mis en location par la commune.

Constitution des lots de chasse

Monsieur Vernier rappelle que les bois communaux sont actuellement répartis en 3 lots.

Lot n°1 « Le Fays », 125 hectares, 25 fusils autorisés ;

Lot n° 2 « Le Bois Millet », 40 hectares, 15 fusils autorisés ;

Lot n° 3 « Les Côteaux, le Vieux Val, le Côteau des Buis », 45 hectares, 15 fusils autorisés ;

Il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur la répartition des lots.

Monsieur Vernier, au vu du courrier reçu de la société « La Combe Saint Galles » et des difficultés exprimées pour l'exercice de la chasse sur le lot n°3, propose au Conseil de statuer par un vote à bulletins secrets sur le nombre de lots à retenir soit :

Maintien de 3 lots ou constitution d'un seul lot.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité des votants de constituer la forêt communale en

1 seul lot de chasse comprenant : « LE FAYLS » - « LE BOIS MILLET » - « LES COTEAUX, LE VIEUX VAL, LE COTEAU DES BUIS ».

Extrait certifié conforme au registre des
délibérations,

Fait à Verbiesles, le 07 février 2025

Le Maire,

Marie-Noëlle HUBERT

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Verbiesles. The stamp contains the text "MAIRIE DE VERBIELES" at the top, "FRANCE" at the bottom, and the number "52000" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink.